

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 5 AVRIL 2023 À 15 H À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LUC SIMARD.

Sont présents à la séance : Mme Véronique Fortin, conseillère à la Ville d'Alma, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini.

Sont absents à cette séance : M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien et M. François Claveau, maire de Saint-Bruno.

Assistent également à la séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Luc Simard, président, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 15 h.

Résolution 2023-04-2961

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Simard fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 8 mars 2023
 - 3.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 8 mars 2023
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 mars 2023
4. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 15 mars 2023
 - 4.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 15 mars 2023
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 15 mars 2023
5. Adoption – Dépôt de l'exercice financier de 2022
6. Lieux d'enfouissement technique (LET)
 - 6.1 Octroi de contrat - Optimisation de l'usine de traitement d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station
 - 6.2 Octroi de contrat – Achat d'un module de mesure au LET d'Hébertville-Station
 - 6.3 Autorisation de signature – Entente valorisation des biogaz au LET d'Hébertville-Station – Volet 1
 - 6.4 Octroi de contrat – Campagne d'échantillonnage d'eaux souterraines 2023 au LET d'Hébertville-Station
7. Plan d'opération
 - 7.1 Écocentres
 - 7.1.1 Octroi de contrat – Contrat de service pour diverses activités de transport à l'écocentre d'Alma
 - 7.1.2 Octroi de contrat – Broyage de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini

- 7.1.3 Octroi de contrat – Broyage de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre d'Hébertville
- 7.1.4 Octroi de contrat – Contrat de transport pour certaines matières à l'écocentre d'Hébertville
- 7.1.5 Octroi de contrat – Broyage de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre de Normandin
- 7.1.6 Octroi de contrat – Broyage de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre de Roberval
- 7.1.7 Octroi de contrat – Transport et traitement de certaines matières à l'écocentre de Roberval
- 7.1.8 Octroi de contrat – Broyage de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre de Saint-Félicien
- 7.1.9 Octroi de contrat – Contrat de service pour diverses opérations à l'écocentre de Saint-Félicien
- 7.1.10 Octroi de contrat – Contrat de service pour les opérations et les transports à l'écocentre de Saint-François-de-Sales
- 7.2 Centre de tri
 - 7.2.1 Octroi de contrat – Réparation d'un chargeur sur roues au centre de tri de Roberval
 - 7.2.2 Autorisation de mandat – Services professionnels – Modernisation du centre de tri de Roberval – Ingénierie usine de tri
- 8. Finances
 - 8.1 Approbation de la liste des déboursés du mois de février 2023
 - 8.2 Approbation de la liste des engagements du mois de février 2023 du directeur général
 - 8.3 Approbation de la liste des engagements du mois de février 2023 du directeur général adjoint
 - 8.4 Autorisation – Sélection du portefeuille de placement pour la fiducie environnementale
- 9. Affaires nouvelles
 - 9.1
- 10. Période de questions pour les citoyens
- 11. Date et lieu de la prochaine assemblée (3 mai à Alma)
- 12. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 MARS 2023

Résolution 2023-04-2962

3.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 MARS 2023

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 8 mars 2023.

Résolution 2023-04-2963

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 MARS 2023

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 8 mars 2023.

4. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2023

Résolution 2023-04-2964

4.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2023

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 mars 2023.

Résolution 2023-04-2965

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2023

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 mars 2023.

Résolution 2023-04-2966

5. ADOPTION – DÉPÔT DE L'EXERCICE FINANCIER DE 2022

La firme MNP présente le rapport financier 2022 de la RMR. Elle mentionne que le rapport financier est exempt de toute inexactitude et que les contrôles internes n'ont fait l'objet d'aucune recommandation en raison de leur conformité. Celle-ci procède à la lecture du rapport financier 2022 et du sommaire des opérations budgétaires de l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

	Budget	2022
Revenus	31 797 686 \$	36 731 285 \$
Dépenses et affectations	31 797 686 \$	35 328 891 \$
Surplus de fonctionnement	----	1 402 394 \$

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter le rapport financier 2022.

6. LIEUX D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2023-04-2967

6.1 OCTROI DE CONTRAT – OPTIMISATION DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAUX USÉES AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie rencontre de nombreuses problématiques en ce qui concerne la filière de traitement de l'usine au LET d'Hébertville-Station;

ATTENDU QU'en 2022, un rapport d'un consultant spécialisé a été produit;

ATTENDU QUE différents constats pour des aspects mécaniques sont à corriger et que des travaux sont proposés;

ATTENDU QUE la Régie a invité une seule entreprise spécialisée à soumettre un prix;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
LEAB Mécanique de procédé inc.	66 187,30 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'optimisation de l'usine de traitement des eaux usées au LET d'Hébertville-Station à l'entreprise LEAB Mécanique de procédé inc. pour un montant de 66 187,30 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par l'excédent de fonctionnement non affecté.

Résolution 2023-04-2968

6.2 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UN MODULE DE MESURE AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire optimiser ses opérations de traitement des eaux usées générées par les cellules d'enfouissement au LET d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la Régie désire procéder à l'achat d'un système afin de remplacer les sondes actuelles qui sont considérées désuètes par leur précision de mesure;

ATTENDU QUE la Régie a invité un seul fournisseur spécialisé dans ce domaine;

1817

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
HACH Canada inc.	54 311,73 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'achat d'un module de mesure au LET d'Hébertville-Station à l'entreprise HACH Canada inc. pour un montant de 54 311,73 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par l'excédent de fonctionnement non affecté.

Résolution 2023-04-2969

6.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE VALORISATION DES BIOGAZ AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION – VOLET 1

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour la réalisation d'une étude de préféabilité concernant un projet de valorisation des biogaz au LET d'Hébertville-Station, soit Waga Énergie Canada inc.;

ATTENDU QUE le Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable (PSPGNR) – Volet 1 du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) propose un soutien financier aux projets de production et d'injection de GNR dans le réseau de distribution de gaz naturel;

ATTENDU QU'une entente prévoit toutes les modalités concernant ce projet;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean autorise le directeur général, monsieur Guy Ouellet, à signer au nom de l'organisme l'entente de valorisation des biogaz – Volet 1 du LET d'Hébertville-Station.

Résolution 2023-04-2970

6.4 OCTROI DE CONTRAT – CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONNAGE D'EAUX SOUTERRAINES 2023 AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie doit procéder, tous les ans, à l'échantillonnage des eaux souterraines de puits d'observation sur différents sites;

ATTENDU QUE ces campagnes, effectuées trois fois par année, permettent à la Régie de se conformer aux autorisations et réglementations du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

ATTENDU QUE le départ d'une ressource technique désorganise une partie des opérations, mais que la Régie désire poursuivre les efforts au bon fonctionnement de l'usine de traitement des eaux usées;

ATTENDU QU'afin de maintenir les efforts au bon fonctionnement de l'usine de traitement des eaux usées, la Régie a invité deux entreprises à soumettre un prix pour cette activité;

ATTENDU QUE l'offre de service couvre cinq plans d'opération : le LET d'Hébertville-Station, le LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, le LES de l'Ascension-de-Notre-Seigneur et les centres de compostage d'Hébertville-Station et de Dolbeau-Mistassini;

Entreprise	Coût estimé pour un échantillonnage (incluant les taxes)
SNC-Lavalin inc.	17 053,73 \$
SEDAC Environnement	7 720,57 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est SEDAC Environnement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour la campagne d'échantillonnage d'eaux souterraines 2023 au LET d'Hébertville-Station à l'entreprise SEDAC Environnement pour un montant de 23 161,71 \$ incluant les taxes applicables, et ce, pour les trois campagnes de la saison. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

7. PLANS D'OPÉRATION

7.1 ÉCOCENTRES

Résolution 2023-04-2971

7.1.1 OCTROI DE CONTRAT – CONTRAT DE SERVICE POUR DIVERSES ACTIVITÉS DE TRANSPORT À L'ÉCOCENTRE D'ALMA

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à diverses activités de transport à l'écocentre d'Alma;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix par appel d'offres public et que deux firmes spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprise	Coûts	
	Option A	Option B
Excavation Rénovation Drolet inc.	N/A	338 946,30 \$
Services environnementaux Lac-Saint-Jean	229 296,83 \$	N/A

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Services environnementaux Lac-Saint-Jean;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat de service pour diverses activités de transport à l'écocentre d'Alma à Services environnementaux Lac-Saint-Jean pour un montant de 229 296,83 \$ incluant les taxes applicables, et ce, pour l'option A. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023, 2024 et 2025.

Résolution 2023-04-2972

7.1.2 OCTROI DE CONTRAT – BROYAGE DE BOIS DE CRD ET DE BRANCHES PROVENANT DE L'ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage de bois et de branches (provenant des écocentres de Dolbeau-Mistassini et d'Alma, soit environ 1 628 tonnes) pour 2023 à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une entreprise spécialisée dans ce domaine, soit Valorisation Forestière TEV;

Entreprise	Taux à l'heure soumis (\$/h)	Taux de revient pour la Régie (\$/t)	Mobilisation et démobilisation	Coût (incluant les taxes)
Valorisation Forestière TEV	690,00 \$	20,97 \$	2 055,00 \$	39 259,28 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le broyage de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini à Valorisation Forestière TEV pour un montant de 39 259,28 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-04-2973

7.1.3 OCTROI DE CONTRAT – BROYAGE DE BOIS DE CRD ET DE BRANCHES PROVENANT DE L'ÉCOCENTRE D'HÉBERTVILLE

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage de bois et de branches (provenant de l'écocentre d'Hébertville, soit environ 1 714 tonnes) pour 2023 à l'écocentre d'Hébertville;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une entreprise spécialisée dans ce domaine, soit Valorisation Forestière TEV;

Entreprise	Taux à l'heure soumis (\$/h)	Mobilisation et démobilisation	Taux de revient pour la Régie (\$/t)	Coût (incluant les taxes)
Valorisation Forestière TEV	690,00 \$	5 700,00 \$	27,57 \$	54 344,40 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le broyage de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre d'Hébertville à Valorisation Forestière TEV de Saint-Félicien pour un montant de 54 344,40 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-04-2974

7.1.4 OCTROI DE CONTRAT – CONTRAT DE TRANSPORT POUR CERTAINES MATIÈRES À L'ÉCOCENTRE D'HÉBERTVILLE

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au transport de certaines matières à l'écocentre d'Hébertville;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix par appel d'offres public et que deux firmes spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprise	Coût / Option A (incluant les taxes)	Coût / Option B (incluant les taxes)
Excavation Rénovation Drolet inc.	N/A	216 382,96 \$
Services environnementaux Lac-Saint-Jean	N/A	168 154,39 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Services environnementaux Lac-Saint-Jean;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport de certaines matières à l'écocentre d'Hébertville à Services environnementaux Lac-Saint-Jean pour un montant de 168 154,39 \$ incluant les taxes applicables, et ce, pour l'option B. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023, 2024 et 2025.

Résolution 2023-04-2975

7.1.5 OCTROI DE CONTRAT – BROYAGE DE BOIS DE CRD ET DE BRANCHES PROVENANT DE L'ÉCOCENTRE DE NORMANDIN

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage de bois et de branches (provenant de l'écocentre de Normandin, soit environ 420 tonnes) pour le printemps 2023 à l'écocentre de Normandin.

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une entreprise spécialisée dans ce domaine, soit Valorisation Forestière TEV.

Entreprise	Taux à l'heure soumis (\$/h)	Taux de revient pour la Régie (\$/t)	Mobilisation et démobilisation	Coût (incluant les taxes)
Valorisation Forestière TEV	690,00 \$	26,54 \$	1 855,00 \$	12 820,78 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le broyage de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre de Normandin à Valorisation Forestière TEV pour un montant de 12 820,78 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-04-2976

7.1.6 OCTROI DE CONTRAT – BROYAGE DE BOIS DE CRD ET DE BRANCHES PROVENANT DE L'ÉCOCENTRE DE ROBERVAL

du Lac-Saint-Jean

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage de bois et de branches (provenant de l'écocentre de Roberval, soit environ 1 701 tonnes) pour 2023 à l'écocentre de Roberval;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une entreprise spécialisée dans ce domaine, soit Valorisation Forestière TEV;

Entreprise	Taux à l'heure soumis (\$/h)	Taux de revient pour la Régie (\$/t)	Mobilisation et démobilisation	Coût (incluant les taxes)
Valorisation Forestière TEV	690,00 \$	23,71 \$	2 850,00 \$	46 374,90 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le broyage de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre de Roberval à Valorisation Forestière TEV pour un montant de 46 374,90 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-04-2977

7.1.7 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT ET TRAITEMENT DE CERTAINES MATIÈRES À L'ÉCOCENTRE DE ROBERVAL

ATTENDU QUE la Régie désire créer une entente avec une entreprise afin de procéder au transport et à la disposition de certaines matières (terre, brique, béton, feuilles et pelouse) de l'écocentre de Roberval pour une période d'un an;

ATTENDU QUE la Régie a invité une entreprise à soumettre un prix, soit Gravier RSL de Roberval;

ATTENDU QUE celle-ci est la seule entreprise à posséder les autorisations pour ce genre de traitement et que ses installations sont situées à proximité de l'écocentre;

Matière	Quantité (Voyages)	Prix (\$/voyage)	Coût (incluant les taxes applicables)
Terre	29	40,00 \$	1 334,00 \$
Brique	27	50,00 \$	1 552,50 \$
Pelouse	84	60,00 \$	5 796,00 \$
Total			8 682,50 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport et le traitement de certaines matières à l'écocentre de Roberval à la compagnie Gravier RSL de Roberval pour un montant de 8 682,50 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023 et 2024.

Résolution 2023-04-2978

7.1.8 OCTROI DE CONTRAT – BROYAGE DE BOIS DE CRD ET DE BRANCHES PROVENANT DE L'ÉCOCENTRE DE SAINT-FÉLICIEN

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage de bois et de branches (provenant de l'écocentre de Saint-Félicien, soit environ 1 098 tonnes) pour 2023 à l'écocentre de Saint-Félicien;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une entreprise spécialisée dans ce domaine, soit Valorisation Forestière TEV;

Entreprise	Taux à l'heure soumis (\$/h)	Taux de revient pour la Régie (\$/t)	Mobilisation et démobilisation	Coût (incluant les taxes)
Valorisation Forestière TEV	690,00 \$	22,75 \$	1 315,00\$	28 721,83 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le broyage de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre de Saint-Félicien à Valorisation Forestière TEV de Saint-Félicien pour un montant de 28 721,83 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-04-2979

7.1.9 OCTROI DE CONTRAT – CONTRAT DE SERVICE POUR DIVERSES OPÉRATIONS À L'ÉCOCENTRE DE SAINT-FÉLICIEEN

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour un contrat de service pour diverses opérations à l'écocentre de Saint-Félicien;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des propositions à deux entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Machinerie Tremblay et Potvin inc.	91 037,21 \$
Felco enr.	137 193,92 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Machinerie Tremblay et Potvin inc.;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat de service pour diverses opérations à l'écocentre de Saint-Félicien à l'entreprise Machinerie Tremblay et Potvin inc. pour un montant de 91 037,21 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023 et 2024.

Résolution 2023-04-2980

7.1.10 OCTROI DE CONTRAT – CONTRAT DE SERVICE POUR LES OPÉRATIONS DE TRANSPORT À L'ÉCOCENTRE DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au contrat de service pour les opérations et les transports de l'écocentre de Saint-François-de-Sales;

ATTENDU QUE deux options étaient demandées, soit l'option A pour la fourniture d'un chargeur sur roues avec grappin et l'option B pour la fourniture d'un chargeur sur roues et d'une pelle excavatrice;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix par appel d'offres public et qu'une seule entreprise spécialisée dans ce domaine a déposé une soumission;

Entreprise	Coûts (incluant les taxes applicables)	
	Option A	Option B
Excavation Rénovation Drolet inc.	N/A	277 319,70 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat de service pour les opérations de transport à l'écocentre de Saint-François-de-Sales à Excavation Rénovation Drolet inc. pour un montant de 277 319,70 \$ incluant les taxes applicables, et ce, pour l'option B. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023, 2024, 2025 et 2026.

7.2 CENTRE DE TRI

Résolution 2023-04-2981

7.2.1 OCTROI DE CONTRAT – RÉPARATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES AU CENTRE DE TRI DE ROBERVAL

ATTENDU QUE le centre de tri de Roberval possède deux chargeurs sur roues;

ATTENDU QUE ces chargeurs sont sollicités et servent à vider les différentes cases de tri et à alimenter la chaîne de tri;

ATTENDU QUE l'entreprise Maltais et Ouellet de Saint-Bruno est le dépositaire officiel de cette marque qui réalise l'ensemble des entretiens;

ATTENDU QUE des réparations sont nécessaires pour sa remise en état;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Maltais et Ouellet	13 100,00 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour la réparation d'un chargeur sur roues au centre de tri de Roberval à Maltais et Ouellet pour un montant de 13 100,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-04-2982

**7.2.2 AUTORISATION DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS –
MODERNISATION DU CENTRE DE TRI DE ROBERVAL – INGÉNIERIE
USINE DE TRI**

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une firme en ingénierie pour accompagner l'équipe de projet dans la modernisation du centre de tri de Roberval;

ATTENDU QUE la firme spécialisée ciblée par la Régie est WSP;

ATTENDU QUE les travaux consistent à fournir les services de conception et d'ingénierie pour les modifications qui seront apportées au bâtiment de tri dans le cadre de la modernisation des installations, de même que les services de surveillance de la conformité des travaux :

- Plans et devis : 70 000 \$;
- Protection incendie : 15 000 \$;
- Suivi de chantier en bureau : 20 000 \$;
- Total de 105 000 \$ plus les taxes applicables.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la Régie à avoir recours à des services professionnels en ingénierie pour l'usine de tri dans le cadre de la modernisation du centre de tri de Roberval avec la firme WSP pour un montant de 120 723,75 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même la réserve financière dédiée au projet de modernisation du centre de tri.

8. FINANCES

Résolution 2023-04-2983

8.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2023

RMR DU LAC-SAINT-JEAN

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN

Sommaire des déboursés		1er au 28 février 2023		
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE FÉVRIER	Chèques et paiements # 26 370 à 26 558		264 076,01 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE FÉVRIER	SSQ, Télus, Microsoft 365 et Hydro Québec de février		1 663 753,70 \$	p. 2 à 23
LISTE DES RETRAITS DE FÉVRIER			53 271,47 \$	p. 24
Visa Desjardins	Frais de janvier	2023-02-28	3 745,72 \$	p. 25 à 27
BENEVA inc.	Assurances collectives de février	2023-02-16	28 398,73 \$	
Bell Canada	Téléphone - LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur	2023-02-06	102,40 \$	
Bell Canada	Téléphone - Ecocentre de Saint-Félicien	2023-02-14	126,42 \$	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2023-02-15	370,98 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2023-02-03	2 630,65 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Garage	2023-02-06	3 844,44 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Usine	2023-02-06	11 413,35 \$	
Hydro Québec	Électricité unité de traitement des BFS	2023-02-06	241,03 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Saint-Félicien	2023-02-15	216,48 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2023-02-27	4 871,64 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 2 FÉVRIER	Salaires période se terminant le 28 janvier		58 223,42 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 9 FÉVRIER	Salaires période se terminant le 4 février		51 362,69 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 16 FÉVRIER	Salaires période se terminant le 11 février		48 316,59 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 23 FÉVRIER	Salaires période se terminant le 18 février		46 395,40 \$	
RREMO PAYÉS LE 6 FÉVRIER	Remise de janvier		4 448,08 \$	
RREMO PAYÉS LE 10 FÉVRIER	Remise de janvier		36 439,81 \$	
FTQ PAYÉS LE 24 FÉVRIER	Remise de février		3 460,00 \$	
CSN PAYÉS LE 24 FÉVRIER	Remise de février		568,45 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 16 FÉVRIER	Période du 1er au 15 février		66 362,24 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 28 FÉVRIER	Période du 16 au 28 février		62 229,85 \$	
			2 416 669,95 \$	
Sommaire des dépenses approuvées		Dépenses approuvées par le directeur général	25 021,91 \$	p. 27
		Dépenses approuvées par le directeur général adjoint	231 546,24 \$	p. 28 à 32
		Dépenses approuvées par résolution	157 073,47 \$	p. 33

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de février 2023 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 2 416 669,95\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2023-04-2984

8.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE FÉVRIER 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 25 021,91 \$ pour le mois de février 2023;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de février 2023 du directeur général.

Résolution 2023-04-2985

8.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE FÉVRIER 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de février 2023 de 231 546,24 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de février 2023 du directeur général adjoint.

Résolution 2023-04-2986

8.4 AUTORISATION – SÉLECTION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT POUR LA FIDUCIE ENVIRONNEMENTALE

ATTENDU QUE la Régie a eu la présentation du dossier et que les coûts de post-fermeture pour le lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station sont en fiducie environnementale et sont gérés par valeur mobilière;

ATTENDU QUE Desjardins a un rendement d'environ 1,67 %;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

De passer vers Desjardins Gestion internationale d'actifs selon le modèle de portefeuille de répartition des actifs suivant :

- Conservateur : 100 % revenu fixe - indiciel d'obligations gouvernementales 4,00 %.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question de la part des citoyens.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (3 MAI 2023 À ALMA)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 3 mai prochain à 15 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Alma.

Résolution 2023-04-2987

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de madame Véronique Fortin, la séance est levée à 15 h 25.

Luc Simard
Président

Guy Ouellet
Directeur général

